

Rapport de la Commission des finances

Rapport de la réunion du 18 septembre 2019

Le Vice-président Finances Jean-Yves Pabst et les équipes administratives présentent à la Commission des finances le budget rectificatif n° 2 (BR 2) de 2019 et le projet d'allocation des moyens du niveau N1 aux niveaux N2 pour 2020.

Le BR 2 montre des variations importantes dans les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Les dépenses de personnels sont augmentées pour les emplois financés par le niveau central comme par les ressources propres de l'établissement (intégrant un GVT important estimé à 1,6 M€, ainsi que le PPCR, non compensé par l'Etat pour les personnels contractuels), tout comme sont augmentés les crédits globalisés et, plus légèrement, les crédits fléchés. L'enveloppe de fonctionnement est augmentée aussi pour tenir compte essentiellement d'ajustements des bourses Erasmus, du programme « Bienvenue en France », des fluides et du paiement de la taxe IRSN liée au démantèlement de la pile atomique du campus de Cronenbourg venant solder un contentieux antérieur à la fusion des universités, ainsi que des crédits de paiement à destination d'autres structures. Les investissements sont diminués pour s'adapter au rythme des travaux immobiliers. Les prévisions d'encaissement ont été ajustées en fonction des prévisions actualisées concernant les recettes globalisées (les financements de l'Etat, les recettes de la fiscalité affectée [CVEC] et les autres financements publics étant en augmentation) et fléchées. Certaines prévisions de recettes sont déprogrammées pour 2019. De façon globale, le solde budgétaire se monte à - 40,5 M€, moins déficitaire par rapport au budget initial 2019, principalement impacté par les reprogrammations d'opérations immobilières de l'Opération Campus.

Sur le plan de la soutenabilité budgétaire, les membres de la commission soulignent la fragilité du résultat de l'établissement (235 000 € si toutes les dépenses et recettes sont réalisées), principalement impacté par de nouvelles charges de fonctionnement en masse salariale. Cela influence le fonds de roulement et à terme la capacité d'autofinancement des investissements via le fonds de roulement ; la capacité d'autofinancement est réduite par la baisse du résultat de fonctionnement mais augmentée d'un amortissement net en hausse de 0,6 M€. En 2019, celle-ci permet de soutenir le programme pluriannuel d'investissement (PPI) conformément aux engagements, en légère baisse pour suivre le rythme des travaux. Il est rappelé au cours du débat la difficulté à obtenir certaines prestations du fait de faillites d'entreprises et d'une surchauffe des opérations immobilières dans l'Eurométropole. Une discussion s'engage sur le niveau important de la trésorerie, qui devrait baisser en 2019. Il est rappelé qu'il correspond en réalité à des promesses de paiements et au montant des emprunts et qu'il ne reflète pas une « réserve » pour l'établissement.

Le projet de budget 2020 de niveau N1 aux niveaux N2 a été construit sur des hypothèses en continuité avec celles de 2019 (pour l'estimation de la dotation de fonctionnement Etat, de la subvention pour charge de service public ; la réserve de précaution est maintenue à 2,1 M€) afin de permettre de soutenir les missions ambitieuses de l'établissement tant en formation, qu'en recherche et en poursuivant l'internationalisation des doctorants et de leur formation. Conformément à la lettre d'orientation budgétaire, sont prévus dans ce projet de budget de niveau N1 de 2020 les investissements pédagogiques liés à la mise en œuvre de la loi ORE et l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits. Les dotations des composantes et des unités de recherche sont également maintenues au niveau 2019 pour un total de dotation de 6,9 M€ au titre du fonctionnement administratif et pédagogique des composantes et 6,4 M€ de droits de tirage au titre des heures complémentaires. La dotation globale accordée à la Commission de la recherche s'élève à 5,2 M€. Comme pour la Formation, les appels d'offre ont été inscrits à hauteur de 300 k€ en investissement et les enveloppes pourront être ajustées en fonction des résultats du budget 2019.

Les investissements bâtementaires sont ajustés pour 2020 aux besoins d'entretien des bâtiments nouvellement construits et les frais de déménagement. Ils enregistrent une hausse par rapport à 2019 de 1 M€. Au titre du PPI, ce projet de budget de « grandes masses » permet de garantir la maintenance des bâtiments ; il intègre également l'augmentation prévue des tarifs des fluides.

La masse salariale, y compris les nouvelles mesures de PPCR et le GVT, comprend la poursuite des engagements de l'établissement, y compris l'accompagnement et la promotion des carrières de l'ensemble des personnels. Il importe de réfléchir aux évolutions de la masse salariale dans une perspective pluriannuelle, pour adapter les futures campagnes d'emplois aux besoins, sachant que les marges de manœuvre de l'université sont fragilisées par la saturation du plafond d'emplois et les risques pesant sur la compensation du GVT par l'Etat. Une discussion s'engage sur ce point parmi les membres présents de la Commission des finances. Ce point doit constituer un point de vigilance particulière de l'établissement puisque le financement du GVT (1,6 M€) va s'alourdir dans les prochaines années, en demandant de réduire des dépenses pour être pris en charge par le budget l'établissement.

Les prévisions de ressources sont prudemment augmentées et s'élèvent à 399,4 M€ (comprenant des recettes supérieures venant de frais de location de bâtiment plus réalistes ou de recettes en hausse pour EASE). Les droits d'inscription sont maintenus au niveau actuel. Une discussion s'engage pour organiser le plus rapidement possible, conformément aux engagements du Conseil d'administration, une réflexion sur le devenir de la politique d'exonération des droits différenciés des étudiants étrangers extra-UE de l'établissement. Il faut pouvoir rapidement faire le bilan des politiques de partenariat à mettre à œuvre et des perspectives de franchissement du volume d'exonérations n'excédant pas le seuil réglementaire des 10 % des inscrits. Un groupe de travail serait utile pour réfléchir aux différentes ressources à moyen terme comprenant celles de la formation continue, dont le modèle économique n'est pas stabilisé et reste impacté par les évolutions réglementaires. Il est souligné le dynamisme des financements par projets et appels d'offres dans les ressources, dont le taux de succès est croissant dans l'établissement. Il est proposé que les frais environnés soient réévalués à la hausse pour se rapprocher de la réalité des coûts indirects de gestion (avoisinant les 28 %) qui ne sont pas couverts et passeraient à 20 % pour l'IdEx en 2020.

Plus globalement, il conviendrait de réfléchir aux possibilités de développer les ressources (y compris le produit des locations d'espaces ou la réévaluation des frais de gestion appliquées aux ressources des partenaires) et de limiter les dépenses dans les 3 à 5 ans, pour éviter toute dérive budgétaire qui serait préjudiciable aux choix ambitieux de l'établissement en formation et en recherche. A défaut d'une réflexion collective, les choix budgétaires resteront faits dans l'urgence ; cette réflexion suppose de pouvoir discuter dans une logique pluriannuelle.

Les membres de la Commission des finances émettent un avis favorable sur la qualité et la clarté des documents qui leur ont été présentés et qui devront faire l'objet d'un débat lors du Conseil d'administration du 24 septembre 2019.

Frédérique BERROD

Rapporteure de la Commission des Finances